

Face à la dictature, le Conseil fédéral sur la retenue

HISTOIRE La méfiance des autorités helvétiques face aux réfugiés chiliens du putsch de 1973, classés à gauche, a freiné leur accueil. Rien à voir avec les Ukrainiens aujourd'hui, ou les Hongrois et Tchécoslovaques anticommunistes dans le passé

PHILIPPE BOEGLIN, BERNE

🐦 @BoeglinP

Au Chili, la date du 11 septembre 1973 marque l'histoire nationale au fer rouge. Le putsch militaire scelle non seulement la fin du gouvernement de gauche Allende, démocratiquement élu, mais le début d'une répression meurtrière orchestrée par le nouveau régime de droite du général Pinochet. Rapidement, les arrestations, les tortures et les exécutions se multiplient. Elles dureront des années. Certains pays occidentaux condamnent ces actes, notamment les Etats scandinaves. Mais pas la Suisse.

Le Conseil fédéral se fait évidemment interpellé au parlement par la gauche. Le 24 septembre 1973, il répond que, «dans

l'intérêt de sa politique de neutralité et de disponibilité, le Conseil fédéral renonce à une prise de position concernant des bouleversements internes dans un Etat tiers». Selon lui, il n'y a pas lieu de comparer la situation au Chili «avec des cas impliquant une intervention militaire étrangère».

Dans la foulée, la question des réfugiés, comme celle des exportations d'armes, s'impose dans l'agenda du collège. Avec le regard de 2023, impossible de ne pas tirer des parallèles avec la position adoptée par le Conseil fédéral face au conflit actuel entre l'Ukraine et la Russie. De nouveaux documents d'archives, mis à disposition ces jours sur la base de données des Documents diplomatiques suisses (Dodis.ch), permettent d'y voir plus clair.

Contrairement aux crises de Hongrie (1956), de Tchécoslovaquie (1968) et d'aujourd'hui en Ukraine, la Suisse officielle se montre plus réservée concernant l'accueil des réfugiés fuyant le Chili. Il faut dire que sa majorité politique ne partage pas de proximité idéologique avec eux, et que le conflit n'a pas lieu en Europe. Le Conseil fédéral maintient la procé-

dure d'asile habituelle, mais ne va pas plus loin.

Le 23 octobre 1973, le conseiller fédéral Kurt Furgler (démocrate-chrétien), en charge de l'Asile, rédige une note définissant les critères d'admission des réfu-

La Suisse officielle se montre réservée concernant l'accueil des réfugiés fuyant le Chili

giés venus du Chili. Le mot «sélection» revient à quelques reprises. La priorité ira aux citoyens chiliens, «pour autant qu'ils aient pu quitter le pays par avion», puis aux étrangers installés au Chili. Préférence est accordée aux personnes seules ou aux familles ayant jusqu'à trois enfants. On ne veut pas héberger d'«extrémistes».

Un hébergement collectif est prévu dans une première phase, avec des cours de langue et une instruction sur la Suisse. Dans les mois qui suivent, quelque 200 personnes arrivent en Suisse. Au Chili, l'ambassade helvétique loge des réfugiés dans ses murs à titre très provisoire. L'ambassadeur de l'époque, un anticommuniste farouche que Berne jugera excessif à la longue, Charles Masset, écrit que «la présence d'asiles complique beaucoup la vie du chef de mission, plus encore celle de son épouse», déplorant que «nous devenons en quelque sorte prisonniers de nos hôtes.»

Critiques de la société civile

Jugé trop peu généreux, le Conseil fédéral doit affronter les critiques de la société civile, qui dépassent la gauche politique. L'écrivain Max Frisch l'apostrophe dans une lettre ouverte. Les sept Sages lâchent du lest. Au bout du compte, près de 6000 Chiliens demanderont l'asile entre 1973 et 1990.

Comme lors de la guerre en Ukraine, la Berne fédérale doit se pencher sur des demandes d'exportations d'armes vers

le Chili. Le contexte est au durcissement des conditions. Un scandale a éclaboussé la Suisse peu avant, avec des transactions illégales vers des pays violant les droits de l'homme.

Sous la pression d'une initiative populaire, le parlement décide d'éviter les envois dans les pays connaissant des tensions, comme le Chili. Réticent à valider les exportations, le Conseil fédéral accorde quand même des autorisations au régime de gauche d'Allende. Comme le révèle au *Temps* l'historien Mattia Mahon, collaborateur scientifique aux Dodis, les exportations baisseront ensuite drastiquement en 1974-1975, juste après la prise de pouvoir de Pinochet. Les sources à disposition ne permettent néanmoins pas de faire la lumière totale sur tous les produits exportés et leur emploi sur place. ■

Le Chili commémore le 11 septembre les 50 ans du coup d'Etat du général Augusto Pinochet contre le président socialiste Salvador Allende. «Le Temps» propose une série d'articles pour comprendre les rouages et l'impact de dix-sept ans d'une sanglante dictature.